

Dénonciation de Tallien contre les complices du libraire Froullé,  
condamné à mort et exécuté, lors de la séance du 16 ventôse an II  
(6 mars 1794)

Jean Lambert Tallien

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Tallien Jean Lambert. Dénonciation de Tallien contre les complices du libraire Froullé, condamné à mort et exécuté, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 129-130;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30318\\_t1\\_0129\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30318_t1_0129_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

bien que la Convention veut faire est entouré d'obstacles, et précédé ou accompagné d'orages. On dirait que les bonnes lois, les lois populaires ne peuvent être faites en présence du peuple et au milieu du peuple, sans être obligé de combattre lui-même, et terrasser chaque fois ses ennemis et les agitateurs.

Mais bientôt le rapport sur Chabot et les autres représentans va être fait. Les deux comités discutent dans ce moment ce rapport ; et dans peu de jours il sera entendu de la Convention.

En même temps Saint-Just fera le rapport sur les moyens d'assurer le gouvernement et le bonheur du peuple contre les factions qui cherchent à l'annéantir.

Le comité a chargé un de ses membres, Saint-Just, de vous présenter au premier jour des vues sur les moyens d'assurer définitivement la représentation, le gouvernement et toutes les autorités légitimes contre les atteintes des conspirateurs, et les intrigues des stipendiés de l'étranger.

Ainsi nous dévoilerons tous les complots, nous mettrons au jour tous ces plats conspirateurs et ces aveugles motionnaires, qui ne peuvent être conduits que par l'aristocratie restée en France et les gouvernemens étrangers. Car à quoi peuvent servir ces divisions, ces mouvemens, ces désorganisations brutales de l'état social ? elles ne peuvent servir que l'étranger ; elles ne peuvent servir qu'aux tyrans ; elles ne sont donc commandées que par les rois d'Europe et par leurs valets. Mais c'est à la justice révolutionnaire à s'emparer de ces hommes coupables, de ces manouvriers conspirateurs, de ces agitateurs mercenaires.

Nous vous proposons de charger l'accusateur public du tribunal révolutionnaire d'informer, sans délai, contre les auteurs de ces affiches éversives de la représentation nationale, et de ces manœuvres faites dans les marchés et aux avenues de Paris. Nous avons mis la terreur à l'ordre du jour, contre les aristocrates et les faiseurs de complots contre la République ; que cette terreur entre donc dans l'âme de ces ennemis domestiques de leur patrie, bien plus dangereux que les émigrés fugitifs, ou les aristocrates renfermés.

Citoyens, la campagne va s'ouvrir ; déblayons le sol de l'intérieur de tant d'intrigues, afin que nous ne puissions plus nous occuper que de combats et de victoires contre les ennemis étrangers (1).

*Ce discours a été souvent interrompu par des applaudissemens.*

A la suite BARÈRE propose un projet de décret.

**La Convention ordonne l'impression du rapport, et adopte le décret dans les termes suivans :**

**« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :**

(2) Rapport imprimé par ordre de la Conv. (AD XVIII<sup>e</sup> 244, n° 8; B.N., 8<sup>e</sup> Le<sup>ss</sup> 728). *Débats*, n° 534, p. 226-233; *Mon.*, XIX, 632-635. Extraits dans *M.U.*, XXXVII, 268-69; *J. Sablier*, n° 1182; *J. Mont.*, p. 906-907; *Débats*, n° 533, p. 214; *Rép.*, n° 77; *C. Eg.*, n° 566; *Ann. patr.*, p. 1918; *C. univ.*, 18 vent.; *J. Fr.*, n° 529; *J. Matin*, n° 571; *Mess. soir*, n° 566.

**« Art. I. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire est chargé d'informer sans délais contre les auteurs et distributeurs des pamphlets manuscrits répandus dans les halles et marchés, et qui seront attentatoires à la liberté du peuple français et à la représentation nationale.**

**« II. Il recherchera en même temps les auteurs et agents des conjurations formées contre la sûreté du peuple, et les auteurs de la méfiance inspirée à ceux qui apportent des denrées et des subsistances à Paris.**

**« III. Il rendra compte en personne dans trois jours, à la barre de la Convention nationale, des mesures qu'il aura prises.**

**« IV. Le comité de salut public fera incessamment son rapport sur les moyens d'assurer le gouvernement et le bonheur du peuple, et de le préserver des intrigues des conspirateurs. »**  
(1).

TALLIEN. Le comité de salut public, dans le rapport qu'il vient de vous faire, a démontré la part que prennent les étrangers aux mouvemens que l'on veut exciter au sujet des subsistances. Il a dans ses mains un placard qu'il vous dénonce, et qui a été affiché cette nuit dans tous les marchés de Paris. L'administration de la police a reçu aussi des avis sur des lettres anonymes qu'on fait circuler, et dans lesquelles il est dit que c'est le moment de *désarmer les bons citoyens, de tomber sur la Convention nationale, sur les autorités constituées, et de se choisir un chef*. Il est encore d'autres circonstances qui offrent des rapprochemens que je ne puis me dispenser de vous présenter.

Il y a quelques jours que le tribunal révolutionnaire a fait justice de deux conspirateurs, dont l'un est *Froullé*, libraire. Il avoit imprimé un ouvrage qui respiroit le royalisme à chaque page. La tête de l'imprimeur est tombée mais on n'a pas recherché, au moins avec assez d'attention, les auteurs de cet écrit contre-révolutionnaire. Je demande cependant si ceux qui l'ont composé, si ceux qui l'ont colporté, ne sont pas des hommes qu'il faille rechercher pour le royalisme dont ils propageoient la criminelle doctrine. Quant à moi j'en suis convaincu.

Par-tout je rencontre encore l'odeur infecte du royalisme, et j'en vois de nombreuses ramifications dans toutes les parties de la République. Portez vos regards dans les armées : vous y verrez des ci-devant nobles remplacés par des hommes qui portent la même tache originelle.

Il y a quelque tems que l'on trouva à *Bordeaux* des ballots renfermant des objets d'habillement et d'équipemens militaires, destinés pour les colonies, et sur lesquels étoient encore empreints les signes du royalisme. Voyez sous quelles couleurs les journaux aristocratiques (car il y en a encore) transmettent chaque jour jusqu'aux moindres détails ce qui se passe au Temple, et avec quelle uniformité ils les donnent. Voyez avec quelle impudeur ils publient

(1) P.V., XXXIII, 56. Minute de la main de Barère (C. 293, pl. 953, p. 24). Décret n° 832L. Reproduit dans *B<sup>an</sup>*, 16 vent.; *M.U.*, XXXVII, 285.

des lettres attribuées à d'Artois et à d'autres scélérats de son espèce.

Je vous le demande : ne sont-ce pas là des moyens évidemment employés pour ressusciter le royalisme ? Je sais que l'énergie nationale est assez grande pour terrasser tous les ennemis de la liberté ; mais nous ne devons pas moins les surveiller, dans toutes leurs menées, et particulièrement dans celle qu'ils emploient aujourd'hui pour répandre des inquiétudes sur les subsistances.

Je demande que l'accusateur public du tribunal révolutionnaire fasse parvenir au comité de sûreté générale toutes les pièces relatives à l'affaire de Froullé, afin que l'on recherche les auteurs de l'écrit royaliste qu'il avoit imprimé, et que les comités révolutionnaires des sections mettent la plus scrupuleuse activité à découvrir les auteurs des mouvemens dont, sous le prétexte des subsistances, on répand le germe dans les marchés et dans les lieux publics. Alors on prouvera que les hommes qui veulent exciter des divisions parmi les patriotes, tiennent, comme vous le disoit il n'y a qu'un instant, le comité de salut public, au parti de l'étranger, et sont ses agens. On prouvera alors, que ces mêmes hommes qui sans cesse crient à l'insurrection, qui sans cesse répètent qu'il est nécessaire que le peuple se lève une seconde fois, sont ceux qui veulent le rétablissement du royalisme. On verra que ces hommes, malgré les bonnets rouges dont ils se couvrent, malgré leurs pantalons et leurs sabots, ne sont que des aristocrates ; on découvrira enfin les vrais auteurs des mouvemens que l'ont veu exciter.

Oui, j'aime à le croire, le jour de la vérité n'est pas éloigné ; je l'attends du comité de salut public et de celui de sûreté générale ; je ne veux point anticiper sur eux, parce que ces deux comités ont toute notre confiance ; parce que nous leur avons remis le soin de déjouer tous les complots liberticides, parce qu'enfin ce seroit peut-être entraver leur marche que d'en pressentir les indications.

J'aime à croire que rien n'échappera à leur vigilance et qu'ils prendront toutes les mesures convenables pour connoître les détails d'une séance tenue avant-hier dans une société composée en majorité de bons, d'excellens patriotes, de chauds républicains et où on a voulu porter le peuple à une insurrection qui ne pourroit, dans les circonstances actuelles être qu'en faveur du royalisme. Et en effet ces hommes qui, affublés du bonnet rouge, vont partout, prêchant l'insurrection, ne sont-ils pas des royalistes ? Car, contre qui se feroit-elle, cette insurrection ? Contre la Convention ? Contre la Montagne ? Non, non ; la Montagne, qui a plusieurs fois sauvé la République, la sauvera encore. (*La salle retentit d'applaudissemens.*)

Une année est à peine écoulée depuis le moment où la France fut conduite au bord du précipice. En mars dernier éclatoit la conspiration de Dumouriez. Alors nous en avions parmi nous des traîtres qui nous empêchoient de parler, des mandataires infidèles qui repousoient la vérité toutes les fois que nous voulions la produire à la tribune, qui composoient un comité de défense générale, stipendié par Pitt : le glaive de la loi en a fait justice, et cet exemple mémorable doit effrayer tous ceux qui seront tentés de les imiter.

S'il reste encore parmi nous des hommes dont les principes politiques soient condamnables, des hommes sans probité, sans honneur, sans vertu, qu'on nous les fasse connoître franchement : et si les accusations sont vraies, nous nous lèverons tous pour les faire traduire au tribunal révolutionnaire. (*Oui, oui, s'écrient tous les membres de la Convention en se levant en signe d'adhésion et agitant leurs chapeaux en l'air.*)

Mais il faut aussi que les défiances particulières cessent, que des hommes faits pour s'estimer mutuellement s'examinent et sachent accorder leur confiance à ceux qui la méritent. Il faut que les patriotes de la Montagne, qui n'ont jamais dévié des vrais principes, qui, au nombre de cinquante seulement, ont long-temps lutté contre le côté droit et ses abominables machinations ; il faut, dis-je, que ces mêmes patriotes se réunissent aujourd'hui ; et s'il en est d'autres qui soient revenus de leur égarement, qui veuillent sincèrement marcher avec nous, qui soient purs comme le peuple qu'ils représentent ; qui n'ayent point trempé dans les complots que nous avons punis, nous marcherons avec eux, nous ferons avec eux le bonheur du peuple : mais nous ne voulons pas de ceux qui n'ont pas paru aux premiers jours de la révolution, qui étoient cachés dans leurs caves quand nous étions à la Bastille ; qui se sont montrés sur la brèche quand il n'y avoit plus de danger ; qui ne se montrent aujourd'hui que pour s'emparer des dépouilles de l'ennemi vaincu. Mais ils se trompent, les lâches, nous n'avons recueilli ces dépouilles que pour les donner au peuple. Vous l'avez décrété sur le rapport du comité de salut public, et la distribution en sera bientôt faite selon le vœu que nous portons tous dans notre cœur ; elles amélioreront le sort des patriotes infortunés. Voilà le fruit des victoires que nous avons remportées. Voilà tout ce que nous voulons. (*Vifs applaudissemens.*)

Nous reviendrons ensuite dans nos chaumières, dans nos greniers, et là nous savourerons toute la douceur d'avoir rempli la tâche glorieuse dont notre devoir nous faisoit une loi, et notre conscience un besoin ; d'avoir répondu à l'attente de la nation ; d'avoir justifié la confiance qu'elle avoit mise en nous ; là, nous jouirons en paix du bonheur d'avoir fait celui du peuple, sentiment préférable à la possession de tous les trésors de la terre.

Je demande donc que les comités révolutionnaires recherchent avec zèle les véritables auteurs de la conjuration du moment, qui a pour but le rétablissement du royalisme, qu'ils s'occupent à connoître les conspirateurs, et à distinguer ceux qui ne crient si fort aujourd'hui que pour qu'on ne leur reproche par leurs crimes (1).

*Ses propositions sont décrétées au milieu des applaudissemens.*

(1) Broch. imp. par les soins de Tallien, in 8°, 8 p. de l'imp. Guérin (B.N., 8° Le <sup>no</sup>724). Reproduit dans *Débats*, n° 533, p. 215-218 ; *Mon.*, XIX, 635-36. Extraits dans *C. univ.*, 18 vent. ; *M.U.*, XXXVII, 269-70 ; *J. Matin*, n° 571 ; *J. Sablier*, n° 1182 ; *Mess. soir*, n° 566 ; *Rép.*, n° 77 ; *J. Mont.*, p. 907 ; *Ann. patr.*, p. 1918 ; *J. Fr.*, n° 529.